

Mardi 18 mai 1965.

Réunion ministérielle du Conseil de
l'Association européenne de libre-
échange les 24 et 25 mai 1965 à Vienne.

Département de l'économie publique. Proposition du 17 mai
1965 (annexe).

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

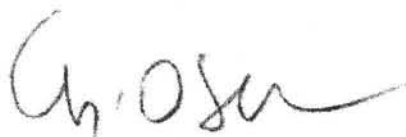
d é c i d e :

- 1) d'approuver le rapport du département de l'économie publique à titre d'instructions pour la délégation suisse à la réunion du Conseil de l'AELE les 24 et 25 mai 1965 à Vienne;
- 2) de confier la direction de la délégation à
M. le conseiller fédéral H. Schaffner, vice-président du Conseil fédéral, chef du département de l'économie publique,
M. le conseiller fédéral F.T. Wahlen, chef du département politique,

qui pourront se faire accompagner des collaborateurs auxquels ils désireront recourir.

Extrait du procès-verbal au vice-président du Conseil fédéral M. H. Schaffner et au conseiller fédéral M. F.T. Wahlen, ainsi qu'aux départements politique, finances et douanes et économie publique.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



A u C o n s e i l f é d é r a l

E. 221.02 - Cd

Réunion ministérielle du Conseil de
l'Association européenne de libre-échange
des 24 et 25 mai 1965 à Vienne

Comme les Ministres des Etats membres de l'AELE en étaient convenus lors de leur réunion du 22 février 1965 à Genève, le Conseil se réunira de nouveau à l'échelon ministériel les 24 et 25 mai 1965 à Vienne, sous la présidence de M. Fritz Bock, Ministre autrichien du commerce et de la reconstruction et Président du Conseil durant le premier semestre de 1965. Pour la première fois dans l'histoire de l'AELE, cette réunion se tiendra au niveau des Premiers Ministres. En effet, quatre des sept Etats membres de l'AELE, à savoir le Danemark, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, seront représentés par leur Premier Ministre. Si la réunion de Vienne en retirera un certain éclat, il n'y a néanmoins pas lieu d'en attendre des résultats spectaculaires, que ce soit sur le plan des activités internes de l'AELE ou de l'intégration européenne.

Les discussions se concentreront vraisemblablement à Vienne sur trois sortes de problèmes, à savoir l'abolition de la surtaxe britannique sur les importations, le développement futur de l'AELE sur le plan interne et enfin les relations des Etats membres de l'AELE avec la Communauté économique européenne.

L'abolition de la surtaxe britannique

Par leurs efforts conjoints, les partenaires du Royaume-Uni avaient obtenu de ce dernier, lors de la conférence ministérielle de Genève en février 1965, l'annonce d'une réduction de la taxe de 15 à 10 pour cent à partir du 26 avril 1965 à minuit. Ce résultat avait permis de relâcher la tension que les mesures unilatérales prises par le Royaume-Uni le 26 octobre 1964 avaient créée au sein de l'AELE. Il n'en reste pas moins que le problème de l'abolition complète de la surcharge se pose avec autant d'acuité que jamais. Dans le cas de la Suisse en particulier, les statistiques du commerce extérieur font ressortir un parallélisme étroit entre l'évolution des exportations suisses vers le Royaume-Uni et l'imposition de la surtaxe. Alors que ces exportations avaient progressé de 26 pour cent de janvier à octobre 1964 par rapport à la période correspondante de 1963, elles ont décru de 4,2

pour cent durant les mois de novembre 1964 à mars 1965 par rapport aux mois de novembre 1963 à mars 1964; en revanche, elles ont continué à s'accroître vers les autres pays de l'Association; c'est ainsi qu'en regard de la baisse de 4,2 pour cent afférente au Royaume-Uni, l'augmentation durant la même période a été de 16,6 pour cent vers le reste de l'AELE. En d'autres termes, les exportations suisses ventilées entre le Royaume-Uni et le reste de l'AELE, dont la progression avait été remarquablement convergente jusqu'à l'institution de la surtaxe (de 1959 à 1964 : 88,5 pour cent d'augmentation dans le premier cas, 85,7 pour cent dans le second) ont suivi des voies divergentes depuis lors.

Lors de la réunion de Vienne, il sera nécessaire d'attirer de nouveau l'attention du Royaume-Uni sur le fait que l'abolition rapide de la surtaxe est dans l'intérêt de tous les pays membres de l'AELE, le Royaume-Uni y compris. A cet égard, nous croyons savoir que les autorités britanniques opèrent avec une hypothèse de travail selon laquelle l'abolition complète de la surtaxe sera achevée d'ici à la fin de 1965.

Le développement futur de l'AELE sur le plan interne

Du fait que, selon toutes probabilités, l'AELE a encore un certain nombre d'années d'existence devant elle, la question se pose de savoir si les Etats membres veulent se contenter de mener à bonne fin le processus de démobilitation tarifaire ou s'ils entendent utiliser de façon plus intensive les possibilités que leur offre un marché de 100 millions d'habitants. Il est douteux que l'on cherche ou même que l'on puisse aboutir à des décisions à Vienne en ce qui concerne les activités futures de l'AELE. Dans ces conditions, la conférence des 24 et 25 mai donnera avant tout l'occasion d'échanges d'idées qui, s'ils se révèlent constructifs, pourront conduire les Ministres, le cas échéant, à confier au Conseil permanent à Genève un mandat portant sur la mise sur pied d'un programme de travail.

Les pays scandinaves ont l'intention de présenter des propositions d'une portée assez étendue en vue de renforcer l'Association. Ces propositions, sur lesquelles ils se sont mis d'accord lors d'une réunion des Ministres des pays nordiques tenue le 14 mai 1965 à Oslo, ont trait à la préparation par le Conseil permanent d'un rapport concernant notamment les points suivants :

- (a) Problèmes relatifs à l'établissement d'un marché AELE intégré à la lumière des objectifs fixés dans l'article 2 de la Convention, complété par les articles 22 (agriculture) et 27 (produits de la pêche), tels que la possibilité d'harmoniser les législations des Etats membres dans le domaine des règles de concurrence (articles 13 à 17 de la Convention), ainsi que l'extension de la coopération dans les domaines de l'agriculture et des pêcheries.
- (b) Coopération des Etats membres en matière de politique commerciale extérieure.

- (c) Exploration de la possibilité d'harmoniser les tarifs des Etats membres comme un pas vers une intégration économique plus poussée.
- (d) Coopération dans le domaine des politiques économiques.
- (e) Questions institutionnelles. (examen de la procédure de consultation et de plainte, renforcement du Secrétariat).
- (f) Exploration des possibilités d'étendre la coopération entre Etats membres à de nouveaux domaines, par exemple aux mouvements de main-d'oeuvre à l'intérieur de l'AELE.

En ce qui la concerne, la Suisse ne saurait donner son accord à tous les points de ce programme qui équivaldraient à une extension des activités de l'AELE dépassant largement le cadre fixé par la Convention de Stockholm. En revanche, dans ce cadre, elle pourrait accepter que le Conseil permanent soit chargé, d'une part, de préparer des rapports sur les différents travaux en cours à l'AELE, (notamment sur les restrictions quantitatives, les droits fiscaux, les entreprises et les marchés publics, etc.), d'autre part, d'entreprendre des études portant par exemple sur l'intensification des travaux dans le domaine des invisibles (brevets, assurances, etc.), la revision de l'article 19 de la Convention sur les difficultés de balance des paiements, le problème des produits industriels fabriqués à base de matières premières agricoles, etc. Dans ces domaines, la Suisse pratique déjà une politique très libérale, ou encore a intérêt à ce qu'une action soit entreprise dans le cadre de l'AELE.

Quant à un renforcement de la coopération entre pays membres de l'AELE, que ce soit sur le plan interne ou vis-à-vis de l'extérieur, il ne saurait être question pour la Suisse de souscrire à une obligation d'harmonisation des politiques des différents Etats membres. En revanche, la coopération entre ces Etats sous forme de consultations pourrait être poursuivie et même intensifiée, par exemple en ce qui concerne le Kennedy Round.

Les relations des Etats membres de l'AELE avec la CEE

Il serait souhaitable que le Royaume-Uni profite de la réunion de Vienne pour donner à ses partenaires de l'AELE des éclaircissements sur sa politique européenne. M. Wilson a déjà fait un pas dans cette voie en suggérant à ses collègues de l'Association, dans un message personnel daté du 14 mai 1965, d'explorer la possibilité d'établir de nouveaux canaux de communications entre l'AELE et la CEE en vue d'assurer, dans la mesure du possible, la poursuite d'un dialogue entre les deux groupements économiques d'Europe occidentale de façon à réduire les barrières qui les séparent. M. Wilson a en particulier l'intention de proposer à ses collègues :

- a) l'établissement d'un conseil consultatif mixte permanent des pays membres de la CEE et de l'AELE au niveau des Ministres, avec un comité subordonné de hauts fonctionnaires. Ce conseil pourrait discuter de questions de politique économique et com-

- 4 -

merciale d'intérêt commun aux pays de la CEE et de l'AELE, afin d'éviter des divergences majeures dans l'évolution de ces deux groupes et d'écartier les obstacles à leurs échanges mutuels.

- b) l'échange d'ambassadeurs entre la Communauté et l'AELE (à relever que M. Erhard avait présenté il y a quelque temps une proposition analogue).

Si les chances de voir ces suggestions aboutir ne sont pas très grandes dans les circonstances actuelles, les suggestions en question ne paraissent pas - à première vue - de nature à porter préjudice aux intérêts de la Suisse. De toute façon il conviendrait avant de leur donner une suite quelconque, de s'assurer que la CEE leur réserverait un accueil favorable. Si M. Wilson n'a pas encore reçu d'assurances à cet égard, il s'agira d'observer la plus grande réserve vis-à-vis de son initiative et de soumettre en commun cette dernière à un examen critique quant à son opportunité et à ses chances de succès.

Autres questions

L'ordre du jour de la conférence de Vienne comporte des points consacrés au Kennedy Round d'une part, aux relations entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement d'autre part. Ces points permettront aux Ministres, le cas échéant, de réaffirmer les positions de leur gouvernement sur ces différentes questions et notamment de rappeler l'intérêt qu'ils portent au Kennedy Round, considéré comme un moyen non seulement de favoriser l'expansion du commerce mondial, mais encore de réduire la discrimination commerciale entre les pays de l'AELE et de la CEE.

Selon la tradition, le Secrétaire général de l'AELE et le Président du Comité consultatif présenteront aux Ministres des rapports portant respectivement sur les activités de l'Association depuis février 1965 et sur la dixième réunion du Comité consultatif qui s'est tenue les 6 et 7 mai 1965 à Helsinki. Ces rapports, de caractère essentiellement informatif, ne donnent lieu à aucune remarque particulière dans le cadre du présent rapport.

* * *

La conférence ministérielle du Conseil de l'AELE sera suivie d'une réunion du Conseil mixte de l'Association AELE-Finlande, également au niveau ministériel. L'ordre du jour provisoire de cette seconde réunion est identique à celui de la première, exception faite du problème de l'intégration européenne qui sera discuté exclusivement entre les Sept.

* * *

- 5 -

Nous vous

p r o p o s o n s

- 1) d'approuver le présent rapport à titre d'instructions pour la délégation suisse à la réunion du Conseil de l'AELE les 24 et 25 mai 1965 à Vienne;
- 2) de confier la direction de la délégation à
M. le Conseiller fédéral H. Schaffner
Vice-président du Conseil fédéral,
Chef du Département fédéral de l'économie publique,
M. le Conseiller fédéral F.T. Wahlen
Chef du Département politique fédéral,
qui pourront se faire accompagner des collaborateurs auxquels ils désireront recourir.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE
PUBLIQUE

sig. Schaffner